



# Prise en compte de la faune dans les pratiques de gestion des espaces verts et naturels de la Ville de Montpellier

## GUIDE DES BONNES PRATIQUES



## TABLE DES MATIERES

1- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : DES PRATIQUES RESPECTUEUSES .....	3
1.1 GESTION ECOLOGIQUE .....	3
1.2 GESTION DES ESPACES ENHERBES.....	4
1.3 GESTION DES PIEDS D'ARBRES ET VALORISATION DE LA FLORE SPONTANEE.....	6
1.4. GESTION DES HAIES ET MASSIFS ARBUSTIFS .....	7
1.5. GESTION DES ZONES EN FRICHES, FOURRES ET RONCIERS .....	8
1.6. GESTION ET PROTECTION DES SOLS .....	9
2- PRATIQUES D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE.....	10
2.1. GESTION DES ELAGAGES ET DES ABATTAGES - PATRIMOINE ARBORE .....	10
2.2. GESTION DES ARBRES SENESCENTS ET DU BOIS MORT.....	13
Focus - Gestion des arbres à cavités .....	14
Focus - Gestion du lierre .....	15
3- PRATIQUES D'AMENAGEMENTS ET DE PLANTATIONS .....	16
3.1. DES PLANTATIONS DIVERSIFIEES D'ESPECES LOCALES .....	16
3.2. PRATIQUES D'AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA FAUNE.....	17
Focus - Accueil de la faune en ville.....	18
Focus - Protection des pollinisateurs sauvages .....	20
Focus - Protection des amphibiens et reptiles.....	21
4- GESTION DES BASSINS.....	22
5- PROCEDURE ET GESTION ANIMAL SAUVAGE OU DOMESTIQUE (BLESSE OU MORT) SUR L'ESPACE PUBLIC .....	24
6- CONTACTS .....	243

## **Introduction**

*Le territoire de la Métropole de Montpellier fait partie des 35 « hots spots » mondiaux de biodiversité. La **très grande diversité d'habitats naturels** rencontrée accueille une **diversité biologique exceptionnelle**. Nous avons **collectivement la responsabilité** de protéger cette biodiversité **ainsi que nos espaces naturels**. Cette protection appelle une meilleure connaissance des dynamiques du vivant sur nos territoires et une **adaptation de nos pratiques de gestion**.*

***Dans ses espaces verts et naturels la Ville de Montpellier met en œuvre des pratiques de gestion écologique visant à favoriser et protéger la faune, la flore et le sol.***

***Observation, nuance et adaptation sont les mots clés d'une gestion favorable à la biodiversité.***

***Ce document présente les pratiques de gestion des espaces verts et naturels qui permettent de minimiser les impacts sur la faune, mais aussi de protéger et favoriser le vivant lors des opérations de gestion, d'entretien et d'aménagement des espaces.***

*Ce guide est à destination des professionnels de la gestion des espaces verts : jardiniers municipaux et entreprises.*

***Ces bonnes pratiques sont diffusées et appliquées par les jardiniers municipaux mais aussi par les prestataires en charge de l'entretien des espaces verts et naturels de la Ville.***

*Ce guide sera joint en annexe aux pièces des marchés publics lancés par la collectivité, liés à la gestion courante des espaces verts.*

*Toutes ces actions de gestion écologiques seront accompagnées d'une formation autour de la faune en ville pour les différents gestionnaires intervenants sur le territoire : jardiniers municipaux mais aussi entreprises prestataires.*

# 1-ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : DES PRATIQUES RESPECTUEUSES

## 1.1 GESTION ECOLOGIQUE

### - De la gestion différenciée à la gestion écologique des espaces verts : une dynamique progressive vers des espaces plus durables

Dès 1995, une gestion différenciée a été appliquée aux espaces verts de la Ville de Montpellier, permettant d'ajuster au mieux l'entretien de ces espaces variés à leurs typologies et à leurs usages. Depuis 2010, afin de préserver la biodiversité présente sur son territoire, la ville de Montpellier est engagée dans une gestion plus écologique de ses espaces verts et naturels appliquée à l'ensemble de son patrimoine. Cette gestion s'articule autour de 4 grands axes : économiser l'eau, soutenir la biodiversité locale, réduire les pollutions et protéger les sols, former et sensibiliser.

### - Un suivi attentif de la ressource en eau

Le climat montpelliérain est typiquement méditerranéen, caractérisé par une sécheresse estivale marquée. Afin de s'adapter au mieux à ce climat et de limiter les consommations en eau liées à l'entretien des espaces verts, plusieurs grandes orientations ont été prises :

- Un suivi fin des consommations en eau est réalisé
- Les surfaces de pelouses arrosées ont été fortement diminuées et ces espaces ont été reconvertis en prairies,
- Les espèces plantées sont majoritairement issues d'une palette végétale d'espèces méditerranéennes ou adaptées au climat.
- Pour limiter l'évaporation, les zones de sol nu sont réduites par la mise en place de paillage naturel et de végétaux couvre-sol.

- Depuis 2006 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques a été définitivement proscrite dans les espaces verts et naturels de la Ville, permettant ainsi de protéger le sol et ses espèces associées et de ne pas impacter les eaux souterraines.

**La gestion des ravageurs des végétaux est également limitée au strict minimum** aux seuls cas où la gestion est règlementée et obligatoire, ou si le ravageur crée une nuisance avérée présentant un risque pour le public (exemple : chenilles processionnaires).

Dans tous les autres cas, la Ville de Montpellier privilégie l'absence d'intervention pour favoriser une régulation naturelle. Dans le cas où une action est nécessaire, les méthodes les moins impactantes pour la biodiversité sont choisies et les méthodes mécaniques sont préférées aux méthodes biologiques. (Par exemple dans le cas de la gestion des chenilles processionnaires, un échenillage mécanique est privilégié à l'utilisation de micro-organismes par exemple).

- **Réduction des pollutions** : l'utilisation de véhicules et outillages électriques (ou méthodes manuelles alternatives aux engins thermiques) est également favorisée, de manière à réduire les nuisances environnementales associées (pollution chimique, émissions CO2, bruit..).



Zygène de la petite coronille

## 1.2 GESTION DES ESPACES ENHERBES

Une **fauche tardive des espaces enherbés et des prairies** est mise en œuvre sur la majorité des espaces verts et naturels de la Ville de Montpellier. Ce mode de gestion plus écologique permet de **favoriser la flore et la faune locale**.

En laissant les espèces herbacées se développer jusqu'à la montée en graine (juin, juillet) la fauche ou la tonte tardives permettent aux plantes de se reproduire, et ainsi produire des graines qui **régénèrent naturellement les prairies**. Ces graines produites sont également bénéfiques pour la faune (insectes, oiseaux, mammifères) car elles constituent une source de nourriture importante. Enfin la végétation spontanée fleurie est favorable aux insectes pollinisateurs tout en participant à l'embellissement de la ville.



Prairie du Parc de la Lironde

Lorsque cela est possible, **privilégier la fauche** (coupe à la base de la végétation) au girobroyage ou à la tonte-mulshing, car la fauche permet de minimiser l'impact sur la petite faune (insectes et gastéropodes) présente au sein de la végétation. Sur certains espaces de prairies, l'export de la fauche peut être intéressant en terme de cortège floristique. La matière végétale exportée peut être utilisée en paillage de sites notamment pour ensemercer ces derniers en espèces de prairies locales.

La fauche doit être **mise en œuvre** de l'intérieur vers l'extérieur des surfaces à faucher (pour permettre à la faune de se déplacer). Afin de permettre la fuite des animaux présents au sein des végétaux coupés il est préférable si cela est possible de laisser la fauche sur site une journée (ou une demi-journée) avant ramassage.

**La fauche tardive doit être réalisée de manière différenciée** : les abords de routes et de chemins ainsi que les contours d'équipements et de mobilier sont fauchés ou tondu plus régulièrement, alors que l'ensemble des surfaces enherbées (prairies) ne sont entretenues que tardivement, fin juin (seuls quelques zones sont fauchées ou tondues au cœur des espaces pour créer des chemins et zones d'accès aux promeneurs).

Enfin des zones non fauchées tout au long de l'année peuvent être mise en place dans les parcs (à distance des bosquets et boisements pour limiter le risque incendie), elles serviront de zones refuges pour la faune : ces zones peuvent prendre la forme de bordures ou d'îlots non fauchés au sein des espaces enherbés.

## GESTION DES ESPACES ENHERBES

*Pour protéger la faune :*

- **Réduction des fréquences de tonte ou de fauche**
- **Pratique de fauche ou de tonte tardives en début d'été (fin juin/début juillet)** pour minimiser l'impact sur la faune et favoriser le réensemencement naturel des prairies.
- **Création de zones refuges dans les parcs** (zones non fauchées): bordures, îlots refuges.
- **Mise en œuvre de fauchage centrifuge** : de l'intérieur vers l'extérieur des surfaces à faucher (pour permettre à la faune de se déplacer).
- **Acceptation de la flore spontanée** dans les espaces enherbés.
- **Limitation de la compaction des sols des prairies et pelouses** (limiter la circulation d'engins et épandage de paillages végétaux en cas de zones de sol nu).
- **Action de communication par pose de panneaux de sensibilisation in situ** : valorisation de la flore spontanée, de la biodiversité et des pratiques de gestion.

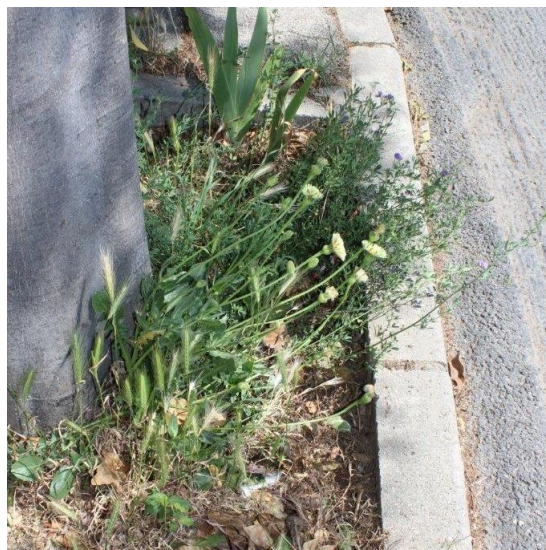


## 1.3 GESTION DES PIEDS D'ARBRES ET VALORISATION DE LA FLORE SPONTANEE

Les pieds d'arbres végétalisés -enherbés ou plantés- sont privilégiés. Ils sont gérés en fauchage tardif autant que possible, en laissant pousser les plantes tout au long du printemps. **Ces pratiques permettent à la végétation spontanée de s'exprimer et de créer des micro-habitats pour la faune locale.**

Les espèces végétales présentes favorisent la présence d'insectes, notamment pollinisateurs et auxiliaires (qui régulent les populations d'insectes ravageurs). Ces espèces végétales et insectes constituant elles-mêmes ensuite des sources de nourritures pour les oiseaux et mammifères.

**La végétation en pied d'arbre permet aussi de favoriser la vie du sol, indispensable à la bonne croissance des arbres.** La fauche réalisée en pied d'arbres doit être préférablement haute, 15 cm environ. Afin de permettre la fuite des insectes présents au sein des végétaux coupés il est préférable de laisser la fauche sur site une demi-journée avant ramassage.



Végétation spontanée et plantée en pied d'arbre

### GESTION DES PIEDS D'ARBRES

*Pour protéger la faune :*

- **Pratiques de fauche tardive en début d'été (fin juin/juillet)** : fauchage après floraison et montée en graines des plantes pour minimiser l'impact sur la faune et favoriser le réensemencement naturel.
- **Acceptation et intégration de la flore spontanée** en pieds d'arbres.



Végétation spontanée  
en pied d'arbre

## 1.4. GESTION DES HAIES ET MASSIFS ARBUSTIFS

**Les haies et massifs arbustifs constituent des habitats** (pour la nidification, le repos ou l'alimentation) **de nombreuses espèces : oiseaux, insectes, mammifères...** Les réseaux de haies forment des **corridors verts pour les espèces animales favorisant leur déplacement.**

Les interventions sur ce patrimoine vert doivent donc être menées avec parcimonie et aux périodes les moins impactantes pour la faune : en automne-hiver.

*Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant le printemps, période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), comme la Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) recommandent de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.*



Escargot peson

Suite à une opération de taille, la **matière organique doit être laissée sur site autant que possible** : feuilles, petits tronçons de branches, broyats sont épandus au pieds des massifs. Ces résidus serviront d'habitat et apportent lors de leur dégradation de la matière organique indispensable à la vie du sol.

**Les pieds de haies et de massifs arbustifs** ne doivent pas être perturbés en période hivernale de manière à ne pas déranger la faune qui s'y abrite en période froide : proscrire toute intervention de ratissage. De manière générale ils sont à préserver de toute perturbation majeure tout au long de l'année. Afin de ne pas fragiliser les végétaux lors des opérations de taille, celle-ci doit être réalisée avec des outils permettant une coupe nette des branches.

### GESTION DES HAIES ET MASSIFS ARBUSTIFS

*Pour protéger la faune :*

- **Limitation des actions de taille, évitement des tailles sévères/architecturées** : accompagnement en port libre et tailles douces des haies et massifs arbustifs privilégiés
- **Réalisation des actions de taille en période favorable : automne-hiver**
- **Pas de programmation de travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août** (sauf situation exceptionnelle d'urgence liée à un problème de sécurité)
- **Inspection des haies et massifs avant toute intervention**
- **Maintien sur place et utilisation des résidus de taille/déchets verts in situ** (broyat des tiges et feuilles à laisser au pied des végétaux)
- **Non perturbation du pied de haies/massifs arbustifs** en période hivernale afin de protéger la faune qui s'y abrite (limiter les ratissages ou action en pied de végétal)
- **En cas de faune sauvage en détresse : prise de contact immédiate avec le Centre de soin de la faune sauvage le plus proche** Pour trouver le centre de soin le plus près : [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

## 1.5. GESTION DES ZONES EN FRICHES, FOURRES ET RONCIERS

Les espaces laissés en friche (fourrés arbustifs et arborés) et les ronciers constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces offrant refuge et nourriture.

Lorsque cela est possible en terme d'usage, la création ou le maintien de ces zones refuges est favorisée.

**Dans ces espaces, l'entretien est limité au strict minimum, nettoyage des déchets (hors déchets verts) et sécurisation** (incendie/chute de branches). La matière végétale morte (feuilles, branches, tronc) est laissée au sol pour qu'elle se décompose naturellement. Ces espaces sont mis à distance et protégés autant que possible des intrusions de public ou de faune domestique (chiens notamment) portant atteinte à la quiétude de la faune sauvage pouvant s'y abriter. Pour cette mise en défens, une clôture perméable à la petite faune sauvage doit être utilisée, ou des passages doivent être aménagés dans les clôtures existantes, afin de ne pas bloquer la circulation des animaux d'un espace à l'autre.

*NB* : Ces mesures de gestion doivent toujours prendre en compte les périmètres OLD (Obligations légales de débroussaillage) en lien avec le risque incendie.



Friche arborée, Parc des Pastourelles

### GESTION DES ZONES EN FRICHES, FOURRES ET RONCIERS

*Pour protéger la faune :*

- **Conservation de la diversité des milieux : ronciers et fourrés arbustifs**
- **Interventions limitées au minimum** (sécurisation risque incendie/chute de branches, nettoyage des déchets) **et réalisées en période favorable** (automne-hiver)
- **Mise à distance du public et de la faune domestique** portant atteinte à la quiétude de la faune sauvage
- **Action de communication par pose de panneaux in situ.**

## 1.6. GESTION ET PROTECTION DES SOLS

**Les sols constituent un habitat unique pour de nombreuses espèces et un habitat sensible pour le recyclage de la matière organique** avec beaucoup d'organismes décomposeurs.

Ainsi, il rassemble une grande diversité d'espèces : collemboles, vers de terre, fourmis, champignons, etc.

**Les sols ont également un rôle primordial dans le cycle de l'eau, de l'azote et du carbone. Un sol vivant est indispensable à la bonne croissance des végétaux.**



Faune du sol : les fourmis

**Afin de favoriser la vie du sol, il est primordial de recycler les déchets verts *in situ*, en broyant et en réutilisant les matières végétales issues des tailles ou tontes comme paillage des massifs, haies et pieds d'arbres.**

Pour régénérer les zones de sols nus (parfois soumise à un piétinement/tassement important) des apports de broyat de feuillus en mélange doivent être faits 1 à 2 fois par an.

*Sur le territoire de la Ville, des projets de désimperméabilisation à petite comme à grande échelle sont mis en œuvre afin de réduire les surfaces minéralisées inutiles et de retrouver des sols perméables.*

### PROTECTION DE LA VIE DU SOL

*Pour protéger la faune :*

- **Aucune utilisation de produits phytosanitaires chimiques**
- **Utilisation proscrite de matériaux couvre-sols asphyxiants** : bâches plastiques, revêtements imperméables.
- **Paillage systématique des sols nus avec déchets de taille et broyat**, pour favoriser la vie du sol et améliorer sa structure.
- **Limitation le tassement et la compaction des sols** (limiter le piétinement, et la circulation d'engins,..)
- **Désimperméabilisation des sols** et développement des zones en terre naturelle

## 2- PRATIQUES D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE

### 2.1. GESTION DES ELAGAGES ET DES ABATTAGES - PATRIMOINE ARBORE

**L'arbre ne doit pas être considéré comme du mobilier urbain. Lorsqu'on coupe un arbre et qu'on le remplace par une jeune plantation, il faudra attendre des dizaines d'années pour que l'arbre planté remplisse des fonctions équivalentes.**

Les abattages doivent donc être réalisés exceptionnellement lorsqu'aucune solution alternative n'est possible (problème de sécurité du public ou de maladie de l'arbre entraînant un danger imminent).

**Dans la nature, les arbres n'ont pas besoin d'être taillés, ils n'en n'ont pas physiologiquement besoin.**

Mais en milieu urbain, les contraintes autour de l'arbre sont parfois nombreuses : habitations, réseaux aériens et souterrains, proximité d'axes de circulations, ou de panneaux de signalisation...Il faut donc parfois intervenir et limiter le développement des arbres.

**L'arbre à ses différents stades de développement est utile à de nombreuses espèces animales et végétales en tant qu'habitat et source de nourriture (oiseaux, mammifères, insectes, lichens, mousses et champignons).** Animaux, végétaux et champignons vont se développer grâce à l'arbre, utilisant ses racines, son tronc, ses branches et ses feuilles. Les parties vivantes ou mortes de l'arbre (telles que les branches ou les feuilles mortes) sont indispensables à une multitude d'organismes.



Choucas dans une cavité de platane

**La gestion du patrimoine arboré doit considérer et favoriser l'ensemble de la sphère vivante autour de l'arbre.**

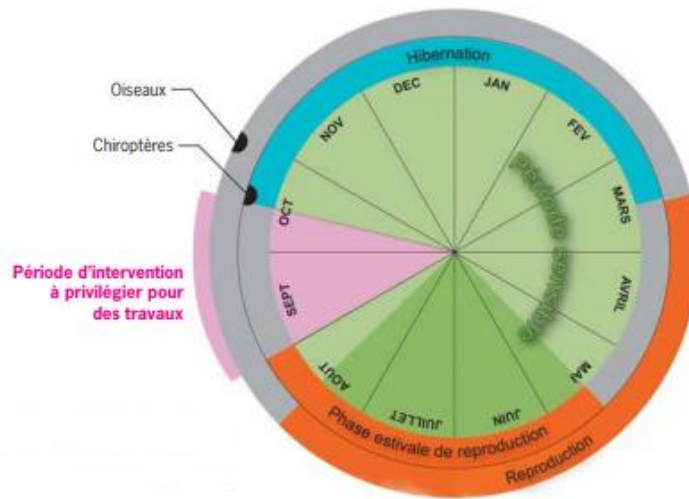
Un habitat pour de nombreuses espèces

L'arbre est un habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères (rongeurs, chauves-souris) qui vont installer au sein de l'arbre leur gîte ou leur nid. Quasiment toutes les espèces d'oiseaux présents en France et toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national.

Les articles de loi L 411-1 et L 424-10 du Code de l'Environnement **interdisent de détruire intentionnellement les œufs et les nids d'espèces protégées. Si la présence d'oiseaux ou d'œufs est avérée sur l'arbre et que les coupes sont maintenues, l'aspect intentionnel de leur destruction ou de la perturbation en période de reproduction pourra être caractérisé.**

Afin de préserver ces espèces une attention particulière doit être ainsi portée lors des opérations de taille ou d'abattage.

De manière générale, afin de ne pas perturber la faune, les **abattages et les élagages importants d'arbres sont proscrits de mars à août inclus** (sauf risque imminent pour la sécurité).



Calendrier des périodes d'intervention à privilégier pour les travaux,  
 extrait de « D'un platane abattu à la prise en compte des chiroptères dans la gestion du patrimoine arboré  
 – Exemple du Bas-Rhin (67) »

**En cas d'intervention impérieuse dans les périodes critiques de vulnérabilité, l'arbre doit être inspecté rigoureusement avant toute intervention et un process spécifique est mis en œuvre avec :**

- la réalisation d'un diagnostic écologique préalable
- la mise en place de mesures de protection, préservation, réduction des impacts et/ou d'actions de compensation
- un accompagnement par un écologue lors de la réalisation des travaux/phase chantier (si confirmé comme nécessaire lors du diagnostic préalable réalisé)

*Ces mesures sont systématisées et élargies à l'ensemble des chantiers d'abattage d'arbres autant que possible (dans la limite des possibilités budgétaires et humaines pouvant être allouées), et en fonction du degré de sensibilité et de l'enjeu écologique suspecté (lié au sujet ou à l'espèce concernée).*

**RAPPEL - Périodes de vulnérabilité de la faune :**

Les périodes de reproduction et d'hibernation sont les périodes les plus critiques pour la faune.

- Les oiseaux nidifient de février à août sur les branches des arbres ou dans les cavités.

Période favorable d'intervention pour limiter les impacts sur l'avifaune : entre fin août et janvier

- Les chauves-souris installent leur gîte dans des cavités et sous les écorces. Elles élèvent leurs jeunes de juin à fin août. Elles rentrent ensuite en hibernation de mi-novembre à mars. Elles sont ainsi vulnérables sur ces deux périodes, mais surtout lors de l'élevage des jeunes.

Période favorable d'intervention pour limiter les impacts sur les chiroptères : début septembre à fin-octobre.

- Les rongeurs arboricoles : lérot, loir gris, écureuil. Ils installent leurs nids sur les branches et dans les cavités d'arbres. Leur reproduction s'effectue selon les espèces entre février et septembre.

Période favorable d'intervention pour limiter les impacts sur les rongeurs arboricoles : mi-septembre à mi-novembre.

***Ces espèces sont pour la plupart protégées au niveau national.***

## GESTION DES ARBRES

*Pour protéger la faune :*

- **Ports libres ou tailles douces privilégiés**, limitation des tailles sévères aux situations le nécessitant (maintien gabarits, limitation gêne bâti)
- **Période d'intervention privilégiée pour la taille, élagages et abattages du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre**
- **Quelle que soit la période d'intervention, mise en place d'un diagnostic écologique préalable**, et mise en œuvre de mesures de protection, préservation réduction des impacts et/ou compensation, avec un accompagnement d'un écologue en phase chantier si nécessaire.
- **En cas de faune sauvage en détresse** : prise de contact immédiate avec le **Centre de soin de la faune sauvage le plus proche**  
Pour trouver le centre de soin le plus près : [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

## 2.2. GESTION DES ARBRES SENESCENTS ET DU BOIS MORT

**Les arbres sénescents morts sont des hôtes spécifiques d'une faune et d'une flore variées.** Environ un cinquième des espèces des forêts est lié spécifiquement au bois mort : coléoptères, mousses, lichens, champignons.

**La conservation du bois mort est donc indispensable au maintien de cette biodiversité spécifique.**

Les mammifères et oiseaux utilisent également les arbres morts comme habitat.

### Chandelles ou arbres totem

Dans certains parcs et espaces naturels, à la mort de l'arbre et en l'absence de risque pour la sécurité du public, l'arbre mort sur pied peut être laissé en place en taillant les branches secondaires et principales pour former un arbre totem. La hauteur de l'arbre totem sera adaptée aux problématiques de sécurité.



Arbre chandelle

### Conservation des souches et des grumes

Lorsque l'arbre doit être abattu, chaque fois que possible, la souche implantée et /ou le tronc (grume) doit être laissée au sol.

Afin de restituer la matière organique issue de la taille, les branches coupées pourront être broyées in situ et utilisées en paillage.

## GESTION DU BOIS MORT

*Pour protéger la faune :*

- **Chaque fois que cela est possible, conservation d'arbres chandelles, de souches ou de grumes au sol.**
- **Réutilisation *in situ* de la matière organique** issue des coupes de branche sur site en paillage après broyage.
- **Mise en place d'une signalétique adaptée**

## LES GRUMES GESTION ÉCOLOGIQUE DU BOIS MORT

Ce tronc volontairement déposé au sol, appelé grume, sert de gîte à de nombreuses espèces d'animaux, de végétaux et de champignons (coléoptères, mousses, lichens...).



## Focus - Gestion des arbres à cavités

De nombreuses espèces d'oiseaux (mésanges, gobe-mouches, rouges-queues, chouettes, pics verts/épeiche/épeichette, moineaux, étourneau, choucas...), de mammifères (noctules, murins, lérots, loirs...) ou d'insectes **utilisent les cavités des arbres comme habitat.**



Arbre à cavité

Les arbres à cavités sont souvent considérés comme dangereux et sont abattus entraînant une disparition des gîtes pour la faune. Cependant **les arbres à cavités ne sont pas systématiquement dangereux et doivent être préservés lorsque cela est possible en terme de sécurité.**

Un diagnostic phytosanitaire et mécanique réalisé par un expert permet d'évaluer les potentialités de maintien.

- Dans le cas d'un arbre vigoureux et en absence de danger de chutes de branches, l'arbre à cavité doit être protégé et maintenu.
- Dans le cas d'un arbre dépérissant ou mort, il est possible de couper les branches menaçantes et de conserver le tronc avec sa cavité (arbre chandelle) ceci seulement dans les parcs et dans les espaces naturels à l'écart des cheminements. Cet élagage sévère doit être réalisé après passage d'un écologue durant les périodes les moins impactantes pour la faune (fin de l'été/début de l'automne).

- Si l'arbre représente un réel danger pour la sécurité des usagers (arbre dépérissant ou mort) et qu'il n'est pas possible de conserver l'arbre en chandelle, l'abattage est programmé, autant que possible durant les périodes les moins impactantes pour la faune (fin été/ début d'automne) après passage d'un écologue et mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

## Focus - Gestion du lierre

Le lierre, *Hedera helix*, est une liane arbustive à feuilles persistantes non-parasite se servant des arbres comme support. Contrairement à de nombreuses croyances, le lierre n'étouffe pas les arbres.

### Le lierre fournit de nombreuses fonctions et services pour la faune :

- **Nourriture** : le lierre offre aux insectes une source de nourriture (fleurs) à l'automne. Sa fructification hivernale offre une source de nourriture aux oiseaux à une période où peu de fruits sont disponibles.
- **Habitat** : le lierre sert d'abri à de nombreux insectes, notamment à des auxiliaires utiles. Il sert aussi de support pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux (troglodyte mignon, merle, grives et roitelets).

### Afin de préserver le lierre une gestion différenciée est mise en œuvre :

- **Dans les espaces naturels** : pas d'intervention sur le lierre : **préservation maximale.**

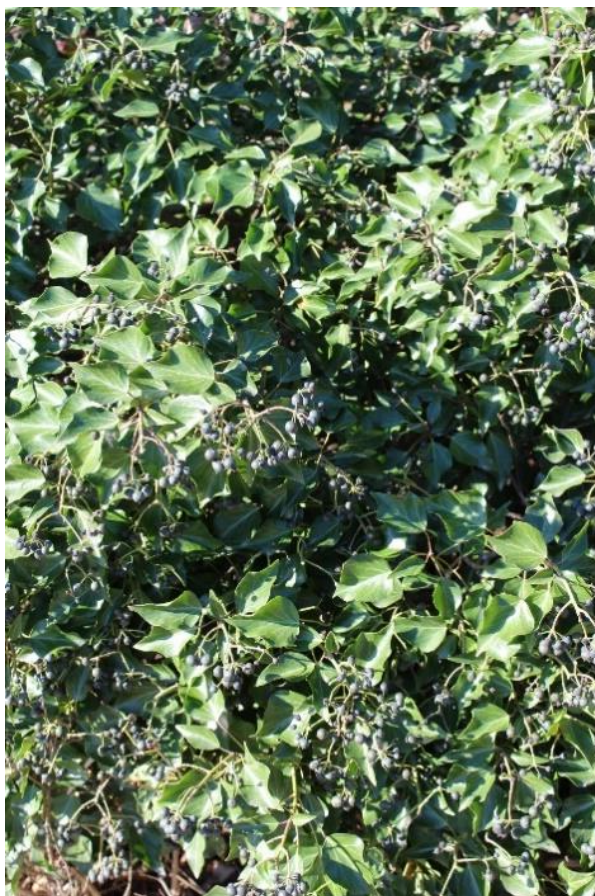
- **Dans les espaces verts urbains**:

**préservation du lierre au sol et sur les arbres en bonne santé.**

Sur les arbres vieillissants ou affaiblis le **lierre peut être contrôlé et contenu en le laissant se développer uniquement sur le tronc** et en évitant son développement massif sur les branches (tailles régulières de maintien à réaliser).

*Rappel : ne jamais déshabiller entièrement et brutalement un arbre du lierre qui l'entoure sous peine de l'exposer à une fragilisation certaine.*

- **Dans les écoles et les crèches**: développement du **lierre à éviter et à contrôler** en raison de sa toxicité (fruits) pour l'être humain.



Lierre et ses nombreux fruits

## 3- PRATIQUES D'AMENAGEMENTS ET DE PLANTATIONS

### 3.1. DES PLANTATIONS DIVERSIFIEES D'ESPECES LOCALES

La Ville de Montpellier privilégie l'utilisation de **plantes indigènes adaptées au climat**.

Les espèces indigènes (originaire du territoire) sont les mieux adaptées au climat, au sol local, mais aussi aux autres espèces locales.

Planter des espèces locales (indigènes) permet d'optimiser les potentialités d'adaptation des espèces végétales à leur environnement, mais aussi de favoriser les espèces animales et végétales locales avec lesquelles elles interagissent. Une composition de minimum 60 % d'espèces locales (indigènes) est à privilégier dans le choix des espèces. Des espèces non indigènes mais adaptées aux conditions locales sont également plantées en vue de diversifier la palette végétale, pour des raisons esthétiques- florissement ou couleur du feuillage. Dans un contexte de changement climatique, des espèces non indigènes mais adaptées à la sécheresse sont également testées en vue de trouver des espèces qui s'adapteront au milieu urbain.



Immortelle

Un objectif de **diversification maximale des espèces** guide le choix des végétaux à replanter, pour les remplacements comme pour les nouvelles plantations d'arbres, arbustes, massifs, prairies. Les plantations mono-spécifiques sont évitées. Pour soutenir la faune, les espèces fruitières et mellifères sont également privilégiées.

Les **compositions multi-strates** sont privilégiées (herbacées/ sous-arbrisseaux/arbustes).

Les **plantations en bosquets** pour les arbres et arbustes offrent une configuration plus naturelle. Cette forme de plantation plus résiliente favorise les interactions des végétaux entre eux et entre les végétaux et la faune.

Les formes de plantation choisies sont réfléchies de manière à **connecter les réseaux verts** de haies, arbustes, et massifs.

#### NOUVELLES PLANTATIONS OU RENOUVELLEMENT

*Pour protéger la faune :*

- **Plantations d'espèces locales ou méditerranéennes**
- **Diversification des espèces et des formes de plantations**
- **Plantation d'espèces mellifères et fruitières** sources de nourriture pour la faune
- **Plantations en bosquets et multi-strates privilégiées** (herbacées, sous-arbrisseaux, arbrisseaux, arbustes et arbres), permettant de créer des habitats favorables à la faune
- **Création de connexions vertes, de réseaux de haies arbustives et arborées**

## 3.2. PRATIQUES D'AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA FAUNE

Les espaces verts aménagés doivent être pensés de manière à pouvoir abriter la faune sauvage, leur fournir un habitat, des zones de repos et des sources de nourriture.

Des zones protégées du public et de la faune domestique doivent être aménagées. Certaines zones plantées (bosquets) sont protégées de l'intrusion de public ou de la faune domestique pouvant nuire à la faune sauvage associée, à l'aide d'une clôture qui doit être perméable à la petite faune sauvage.



Les circulations et connexions entre espaces doivent être favorisées. Les clôtures doivent permettre un maximum de circulations pour la faune sauvage (espacements des barreaudages, perméabilité des clôtures, passages à réserver pour la faune rampante).

Au-delà du choix des espèces et des modalités de conception, plantations et de gestion des espaces, des aménagements doivent être présents dans les espaces verts pour favoriser la faune.

Des tas de bois, pierriers, nichoirs, gîtes à chauves-souris, hôtels à insectes sont installés pour offrir des zones de refuge et de nidification.

### AMENAGEMENTS

*Pour protéger la faune :*

- **Maintien sur site ou mise en place d'éléments naturels** (branches, souches, grumes, pierriers) **permettant de créer des abris, zones de refuge** et de reproduction pour la faune
- **Installation d'équipements** (nichoirs, gîtes)
- Mise à distance du public et de la faune domestique portant atteinte à la quiétude de la faune sauvage sur certaines zones
- Maintien et restauration des **connexions entre les espaces verts et naturels** pour favoriser les capacités de circulation de la faune

## Focus – Accueil de la faune en ville

Afin de pallier le manque d'habitats naturels en ville, des aménagements spécifiques pour la faune peuvent être mis en place. **Ces structures ne doivent en aucun cas se substituer à la protection du patrimoine naturel, mais sont à considérer comme complément.**

Ces aménagements ont également une portée pédagogique.

### Nichoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris, hôtel à insectes...

Des refuges à chauves-souris, nichoirs à oiseaux et hôtel à insectes pour différentes espèces sont installés dans les parcs de la Ville de Montpellier.

Ces dispositifs doivent être positionnés dans une zone à faible dérangement, à l'abri des vents dominants.

Pour les nichoirs et les gîtes :

**Utiliser des gîtes à chauves-souris ou nichoirs réalisés en bois non traité.**

Les **densités de nichoirs par site** devront être réalisées en accord avec la biologie des espèces cibles de manière à limiter la compétition intra/interspécifique mais aussi en fonction des capacités d'accueil des habitats naturels présents.

- Localisation : le nichoir ou le gîte devra être posé le long d'un tronc, à l'intérieur du houppier dans un lieu calme à l'abri des « regards » (éviter de positionner au-dessus des allées fréquentées par exemple) pour éviter les dégradations.

Hauteur min : 3m. Vérifier qu'aucune branche horizontale ne se trouve à proximité, pour limiter les attaques des prédateurs.

Orientation : Exposition trou d'envol : sud, sud-est.

Inclinaison légère vers le bas, pour éviter l'entrée d'eau.

(La pose sur peupliers, sophora aux branches cassantes est à éviter).



Différents nichoirs et gîtes à chauves-souris implantés dans les parcs de la Ville

- Fixation, utiliser des attaches solides ne portant pas atteinte au patrimoine arboré,

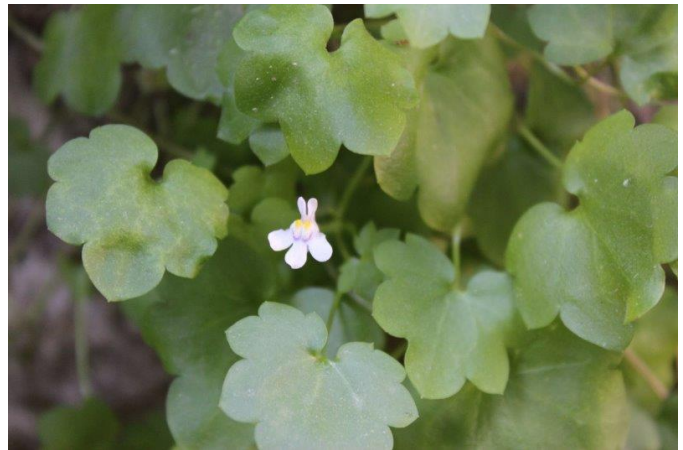
- Entretien des nichoirs : Suivi tous les 2 ans durant l'automne ou l'hiver (Vérifier le système de fixation et le changer si le tronc a grossi. Nettoyer l'intérieur des nichoirs : mousses, duvet et fientes)

## Gestion des pierriers et murs en pierres sèches

Les anfractuosités des murs en pierres sèches ou les zones de pierriers ou dalles rocheuses affleurantes, constituent des **micros-habitats qu'il est nécessaire de préserver et intéressant de créer** dans les espaces verts pour accueillir la faune : reptiles, arthropodes, gastéropodes....



Mur en pierre sèche



Cymbalaire des murs

## Faciliter le déplacement de la faune

Afin de favoriser le déplacement de la petite faune, il est nécessaire de maintenir et de recréer des connectivités entre espaces verts et naturels : **par la protection des espaces de nature, du patrimoine arboré et arbustif existant, la plantation de haies, la désimperméabilisation et la renaturation** des cours d'eau.

Certaines opérations relativement simples à mettre en place peuvent s'avérer utiles pour maximiser le décroisement d'un site à l'autre. Par exemple, de petites ouvertures au pied des clôtures grillagées facilitent le déplacement de la petite faune du sol, notamment des hérissons. D'autres structures peuvent être envisagées sur des secteurs de collisions routières : les batracoducs sont des tunnels souterrains qui permettent aux amphibiens et reptiles de franchir la chaussée. Les écuroducs quant à eux sont des dispositifs aériens conçus pour les écureuils et destinés à reconnecter les zones boisées séparées par une route. À Montpellier, il en existe trois entre le bois de Montmaur et le Parc de Lunaret. La Ville ambitionne d'en positionner de nouveaux ou d'améliorer ces derniers à la lumière d'une étude en cours sur la localisation des population d'écureuils sur la Ville.



Hérisson

## Focus - Protection des pollinisateurs sauvages

Les populations de pollinisateurs sont aujourd'hui en fort déclin en raison des activités humaines et de l'agriculture intensive. **La sauvegarde des pollinisateurs est un enjeu majeur, la sécurité alimentaire des sociétés humaines et la pérennité du monde végétal en dépendent...**

La pollinisation est assurée par l'abeille domestique qui produit le miel, mais aussi et surtout par les pollinisateurs sauvages qui sont encore assez méconnus.

Les **pollinisateurs sauvages sont très diversifiés**, on compte **plus de 900 espèces d'abeilles sauvages en France**, il s'agit d'espèces solitaires qui ne nécessitent pas de ruches.

**Les pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, syrphes, coléoptères et papillons sont indispensables à la pollinisation des espèces végétales sauvages mais aussi cultivées.**

**Comment protéger et favoriser les pollinisateurs sauvages ?**

**Préserver la flore spontanée** (laisser se développer les plantes indigènes) **et opter pour une gestion écologique des jardins**

Réaliser une **fauche tardive** des espaces enherbés qui permettent aux insectes de profiter de la floraison des différentes espèces.

Préserver des espaces non fauchés, espaces **laissés en friche** qui serviront de zones refuges.

**Planter des plantes locales fleuries**

Des aromatiques : lavandes, romarins... Des espèces de prairie fleuries, des haies arbustives et arborées fleuries (aubépines, pruneliers, viornes, amandiers...). Diversifier les espèces plantées pour des floraisons étalées sur l'année.

**Créer des habitats favorables pour les insectes :**

Dans les espaces verts et les jardins : Conserver du bois mort (tronc, branches) et pratiquer le broyat de matière végétale pour pailler vos massifs ; conserver les coquilles d'escargots vides : matières qui constituent autant d'habitats pour les insectes ; **garder des zones enherbées non fauchées toute l'année, aménager des tas de sable et de terre**, poser des hôtels à insectes...

**Diversifier les types de milieux** dans la conception des espaces : prairies, haies, boisements, quelques zones de terre nue ; autant de milieux qui seront favorables à différentes espèces

Afin de favoriser les pollinisateurs sauvages, la Ville de Montpellier veille également à :

- ➔ Limiter ou éviter d'implanter des densités importantes de **ruches d'abeilles domestiques** (pour éviter les phénomènes de compétition pour les ressources avec les pollinisateurs sauvages).
- ➔ **Développer les microfleurissements** (plantations de grimpantes dans les rues) **d'espèces diversifiées**, et végétalisation des pieds d'arbres permettant de réintroduire du végétal dans des espaces minéralisés.



Bourdon des champs

## Focus -Protection des amphibiens et reptiles

Les reptiles et amphibiens sont tous protégés en France. Les amphibiens, regroupant grenouilles, crapauds, tritons et salamandres ne vivent pas systématiquement dans l'eau mais en ont besoin pour se reproduire. Ce n'est pas le cas des reptiles (serpents, lézards et tortues) qui eux pondent leurs œufs sur la terre ferme.

**Les amphibiens et reptiles occupent une place importante au sein de la chaîne alimentaire :**

- **Prédateurs** : ils participent à la régulation naturelle de la faune en général, et donc des espèces considérées comme ravageurs de culture, envahissantes ou vecteurs de maladies : rongeurs, moustiques...

- **Proies** : Ils profitent à d'autres espèces qui s'en nourrissent.

Souvent mal aimés, ils sont pourtant d'excellents indicateurs d'un milieu en bonne santé.

**Pour favoriser leur développement :**

- Constituer des refuges adaptés : tas de pierres, de branches
- Mettre en place des automatismes avant intervention : vérification des abords de haies, des berges, des points d'eau.
- Ne pas capturer les animaux, mais les laisser s'enfuir tranquillement.



Orvet



Couleuvre de Montpellier



Lézard vert



Rainette méridionale

## 4-GESTION DES BASSINS

**Les bassins des parcs servent d'habitat à des espèces inféodées aux zones humides** : végétaux, insectes, poissons, amphibiens et oiseaux. Lors des opérations d'entretien de ces milieux, certaines précautions doivent être prises.

**Ces opérations d'entretien** (faucardage de la végétation, vidange d'un bassin pour réparation, ...) **doivent être menées en dehors des périodes de reproduction de la faune** (pas d'intervention de février et fin septembre).



Bassin Jaques Cœur Montpellier

### Faucardage végétation

Vérifier l'absence d'oisillons ou d'œufs dans la végétation du bassin potentiellement présente. Si présence d'oisillons ou d'œufs : décaler l'opération.

En cas de nécessité de vidange d'un bassin, (réparation d'une fuite par exemple) un protocole spécifique est appliqué, **cette opération est à réaliser avec un écologue**.

Vérifier qu'il n'y ait pas de faune présente dans le bassin (oiseaux, poissons, amphibiens) avant toute vidange, au besoin décaler l'opération).

**Oiseaux** : Vérifier l'absence d'oisillons ou d'œufs dans la végétation du bassin potentiellement présente.

Si présence d'oisillons ou d'œufs : si possible décaler l'opération sinon contacter un centre de soin de la faune sauvage.



Bassin du parc Font Colombe Montpellier

**Amphibiens** : dépose des amphibiens dans les milieux aquatiques ou humides à proximité immédiate du bassin ; opération à réaliser avec un écologue.

**Poissons** : en fonction des espèces présentes

Espèces exotiques- transport des poissons (dans bassines contenant de l'eau du bassin) et dépose dans les bassins adaptés le temps de la réparation de la structure, en attendant une réintroduction sur site.

Espèces locales - dépose des poissons dans les milieux aquatiques à proximité immédiate du bassin ; opération à réaliser avec un écologue (vérifier l'absence d'espèces protégées dont le prélèvement et le transport sont interdits et soumis à dérogation).

**Flore** : transport des plantes et de la vase (dans bassines contenant de l'eau du bassin) et dépôt dans les bassins adaptés le temps de la réparation de la structure, en attendant une réintroduction sur site.

Plantations Pour les plantations, choisir des espèces locales et méditerranéennes et **être vigilant au caractère non invasif des espèces choisies** (de nombreuses espèces aquatiques vendues dans le commerce ont un potentiel invasif fort).

## GESTION DES BASSINS

*Pour protéger la faune :*

- **Proscrire toute intervention au printemps/été** (période de reproduction, et d'élevage des juvéniles) : **pas de vidange des bassins, ni de faucardage de la végétation de février à septembre inclus ; privilégier les interventions en automne et tout début d'hiver.**
- **Utilisation proscrite de produits chimiques** comme le chlore
- **Vérifier l'absence de faune** (oiseaux, poissons, amphibiens) **avant vidange**
- **Maîtrise et surveillance d'une alimentation suffisante en eau** en période estivale (en respectant les arrêtés sécheresse)
- **Action de communication et de sensibilisation des usagers par la pose de panneaux in situ** (rappel des interdictions de baignade des chiens et de nourrissage des animaux)
- **En cas de faune sauvage en détresse : prise de contact immédiate avec le Centre de soin de la faune sauvage le plus proche**

Pour trouver le centre de soin le plus près : [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)



## 5- PROCEDURE ET GESTION ANIMAL SAUVAGE OU DOMESTIQUE (BLESSE OU MORT) SUR L'ESPACE PUBLIC

### - **Animal mort**

Lorsqu'un animal mort domestique ou sauvage est trouvé et présente un risque pour la circulation : contacter le **COC** (Centre Opérationnel de Commandement) **de la Police Municipale** (04 67 34 59 25) pour sécurisation des lieux et mobilisation de l'astreinte capture de la ville.

### - **Animal blessé**

Lorsqu'un **animal domestique** (chien, chat, ovin, bovin) blessé ou perdu est trouvé : contacter le **COC de la Police Municipale** (04 67 34 59 25) pour sécurisation des lieux et mobilisation de l'astreinte capture.

Lorsqu'un **animal sauvage** (mammifère, oiseau, reptile, amphibien) est en détresse ou blessé : éviter de le toucher autant que possible, le mettre en protection et contacter le **Centre de soin de la faune sauvage le plus proche**

Pour trouver le centre de soin le plus près : [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

## 6- CONTACTS

- **COC police municipale** : 04 67 34 59 25

- **DNAP Direction Nature Agrologie et Paysage – Gestion des espaces verts et naturels municipaux - Ville de Montpellier** : 04 67 20 99 00

- **Centres de soin de la faune sauvage**

Pour trouver le centre de soin le plus près : [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

Ou suivez le QR Code ci-contre



---

**Guide de bonnes pratiques : Prise en compte de la faune dans les pratiques de gestion des espaces verts et naturels de la Ville de Montpellier**

**Rédaction** Direction Nature Agroécologie et Paysage, Ville de Montpellier  
Stéphanie Grosset, Yann Raulet, Pauline Lambrey.

### **Remerciements pour relecture et compléments**

Laurent Guillaume, Eddine Ariztegui, Stéphane Jouault, David Gomis, Arnaud Grégoire, Jean Louis Martin, Rodolphe Majurel, Thibault Suisse, Clément Le Marchand, Nicolas Saulnier, Sémir Durocher.

**Crédits photos** Yann Raulet, Stéphanie Grosset, Alan Vergnes

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

